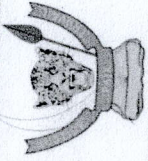


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 136/2024

A LA SOCIETE ESNAP SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la perception de la taxe de stationnement des motos commises au transport dans les districts de Tshangu et Mont-Amba pour le mois de Juin 2024, conclu avec le Ministère Provincial du Budget, Plan, Fonction Publique, Transport, pour un montant total hors taxe de francs congolais dix-huit millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent (CDF 18 882 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais cent trente-deux mille cent septante-huit (CDF 132 178), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

M. Claude KAYEMBE MBA
Directeur Général